Cet avis sur le site TED: http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:480529-2017:TEXT:FR:HTML

Italie-Genova: Services récréatifs, culturels et sportifs 2017/S 230-480529

Avis de marché

Services

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

1.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Università degli Studi di Genova — Area per le Strutture fondamentali

Via Balbi 5

Point(s) de contact: Area per le Strutture fondamentali

À l'attention de: Dott. Mario Picasso

16126 Genova

Italie

Téléphone: +39 01020951852 E-mail: dirigentestrutture@unige.it

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: http://www.unige.it/ Adresse du profil d'acheteur: https://unige.it/bandi/bandi.php?act=1

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:

Università degli Studi di Genova — Ufficio protocollo

Via Balbi 5

16126 Genova

Italie

1.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autre: Université

1.3) Activité principale

Éducation

1.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non

Section II: Objet du marché

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur:

Procédure ouverte pour la concession des activités de promotion et d'utilisation touristique et culturelle du Jardin Botanique Hanbury à Vintimille de l'Université de Gênes.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Services

Catégorie de services nº 26: Services récréatifs, culturels et sportifs

Code NUTS

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne un marché public

II.1.4) Information sur l'accord-cadre

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions

Le but de la concession est de confier les activités de promotion et d'utilisation touristique et culturelle du Jardin Botanique de Hanbury à Vintimille.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

92000000, 92531000

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): non

II.1.8) Lots

Division en lots: non

II.1.9) Variantes

Des variantes seront prises en considération: oui

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale:

La valeur estimée de la concession est de 3 805 584,23 EUR. Le contrat durera 5 ans avec possibilité de renouvellement pour 2 années supplémentaires.

Valeur estimée hors TVA: 3 805 584,23 EUR

II.2.2) Information sur les options

Options: non

II.2.3) Reconduction

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: oui

Nombre de reconductions éventuelles: 1

dans le cas de marchés de fournitures ou de services susceptibles d'être reconduits, calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs:

en mois: 24 (à compter de la date d'attribution du marché)

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution des travaux

Durée en mois: 60 (à compter de la date d'attribution du marché)

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:

Garantie constituée conformément à l'art. 93 du décret législatif n°. n. 50/2016 pour un montant de 76 112 EUR conformément aux dispositions du calendrier de compétition. Le paragraphe 7 s'applique.Le contractant est tenu de fournir une garantie conformément aux dispositions de l'art. 103 du décret législatif n°. n. 50/2016.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:

Tous les sujets mentionnés dans l'art. 45 du décret législatif nº. n. 50/2016 qui répondent aux exigences définies dans le cahier des charges. Il n'y a pas de limitation numérique sur le nombre de participants.

Les sujets précités, s'ils sont constitués sous une forme multi-disciplinaire, les dispositions normatives contenues à l'art. 47 et 48 du décret législatif nº. n. 50/2016.

III.1.4) Autres conditions particulières

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières: non

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les opérateurs économiques doivent être en possession des exigences générales de l'art. 80 du décret législatif nº. 50/2016 à prouver de la manière indiquée dans le cahier des charges.

Ils doivent également être en possession des exigences professionnelles de l'art. 83, paragraphe 3 du décret législatif nº. 50/2016 à prouver au moyen des déclarations indiquées dans le cahier des charges. Il est requis de s'inscrire au registre de la chambre de commerce de l'artisanat et de l'agriculture pour les activités liées à cette confiance: pour «inhérent» il faut entendre l'activité dominante (ou principale) exercée. Dans le cas des sociétés coopératives et de leurs consortiums, il est nécessaire d'essayer d'enregistrer les sociétés coopératives de la manière spécifiée dans les règlements.

III.2.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Chiffre d'affaires mondial minimal réalisé au cours des 3 dernières années.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): 300 000 EUR au total.

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

Contrats avec des sujets publics et / ou privés au cours des trois dernières années pour des services similaires.

Les services évalués seront ceux qui auront été réalisés régulièrement et complétés et achevés avec succès dans les 3 années précédant la publication de l'avis au journal officiel de l'union européenne, soit la partie achevée et approuvée au cours de la même période pour les services commencés au cours de la période précédente la partie d'entre eux effectuée et non encore achevée dans la même période pour les services non encore conclus.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s):

Montant total d'au moins 500 000 EUR.

III.2.4) Informations sur les marchés réservés

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession particulière : non

III.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution du service

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation: non

Section IV: Procédure

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure

Ouverte

- IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer
- IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue
- IV.2) Critères d'attribution
- IV.2.1) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif

IV.2.2) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée: non

- IV.3) Renseignements d'ordre administratif
- IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:

1

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

non

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif

Documents payants: non

- IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation 22.1.2018 12:00
- IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés
- IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation italien.
- IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

en jours: 18 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres

Date: 5.2.2018 - 10:00

Lieu:

Università degli Studi di Genova — Rettorato — Aula Ligure

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres: oui

Informations supplémentaires sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture: Les représentants légaux des concurrents, c'est-à-dire les sujets, un pour chaque concurrent, avec la délégation spécifique qui leur est conférée par les représentants légaux.

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.2) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.3) Informations complémentaires

Selon l'art. 165, paragraphe 3, du décret-loi nº 50/2016, la souscription du contrat de concession ne peut avoir lieu qu'après l'approbation du projet final et la présentation de la documentation appropriée relative au financement des travaux.

Il y a une exigence pour l'inspection aux jardins botaniques de Hanbury. Le non-respect sera un motif d'exclusion.

En cas de conflit, la version de l'avis d'appel d'offres en italien est valable.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunale amministrativo della Liguria

Via dei Mille 9 16147 Genova

Italie

Téléphone: +39 0103993931

Fax: +39 0103762092

VI.4.2) Introduction des recours

Précisions concernant les délais d'introduction des recours: Les actes de cette procédure reposent sur le recours à des procédures et toute mesure prise par l'autorité nationale de lutte contre la corruption à laquelle il est fait référence ne peut être contestée que par un recours devant le TAR de la Ligurie La mesure qui détermine les exclusions de cette procédure de garde et l'admission après l'évaluation des exigences subjectives, économiques, financières et techniques doit être contestée dans les trente jours de sa publication sur le profil de l'université, conformément à l'article 29, paragraphe 1, du code des marchés publics adopté en application de la loi 28.1.2016, nº. 11. Le non-recours exclut la possibilité de se prévaloir de l'illégalité des procédures ultérieures de garde à vue, y compris dans un appel incident. Il est également irrecevable de faire appel de la proposition d'attribution du marché, où elle est préparée, et d'autres actes endoprocessionnels sans inactivité immédiate.

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours

Area Legale e Generale — Servizio affari legali

Via Balbi 5

16126 Genova

Italie

Téléphone: +39 0102095539 Fax: +39 01020951657

VI.5) Date d'envoi du présent avis:

28.11.2017